

Conseil Municipal du 17 novembre

Présents : Bernadette Doutremepuich, Marie Crouvisier ; Guislaine Delaforge ; Isabelle Gruchala ; Catherine Hocquette ; Jonathan Kusz ; Frédéric Louette ; Hélène Massa ; Christian Nevejans ; Emmanuel Thilly ; Marthe Tiprez .

Mr Nevejans est nommé secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil du 29 Août 2023 : Adopté à l'unanimité

Délibérations :

- 1. Admission en non-valeur :** pour une anomalie comptable de 3 centimes :
Délibération adoptée à l'unanimité.
- 2. Choix du référent déontologue :** A partir du 1er juin 2023 tout **élu local** peut consulter un référent déontologue dédié, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Ces conseils seront donnés à titre personnel et confidentiel. Tous les échanges entre les élus et le collège des référents déontologues des élus sont soumis à la plus stricte confidentialité et au secret professionnel. Quel que soit le mode de saisine, seuls les référents déontologues des élus ont accès aux données transmises.

A cette fin chaque collectivité ou établissement public est dans l'obligation de désigner par délibération une ou plusieurs personnes ou un collège de référents déontologues à destination unique des élus.

La Call nous propose Monsieur Jacques Billet qui, contacté, accepte d'être notre référent. → **Adopté à l'unanimité.**

- 3. Adhésion assurance statutaire :** Signature de renouvellement de contrat de l'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion pour 2024 à 2027. Cette assurance rembourse la commune lors des arrêts des agents. La question de l'extension de cette assurance aux contractuels se pose. **Dans l'attente de l'étude des chiffres évoqués, il est décidé de reporter la décision de l'adoption au mois de décembre.**
- 4. Recrutement emploi non permanent :** reporté à une date ultérieure
- 5. Prime pouvoir d'achat :**
Mme Ceugnet rend compte de l'analyse qui a été faite sur les critères d'éligibilité et sur les montants qu'il est possible d'allouer. Le montant de la prime est de 800€ maximum et dépend de la tranche de salaire des agents.
Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer cette prime aux agents éligibles pour son montant maximum.
Toutefois pour éviter une surcharge financière en cette fin d'année la prime sera versée en deux fois : la moitié en décembre et l'autre moitié en janvier.

CD 58 et 65 : La réunion de démarrage des travaux est fixée au mardi 21 novembre.

Rencontre CAF : Dans le cadre de contacts pris lors de la signature de la Convention Territoriale Globale Mme Le Maire a rencontré Mme Montay Chargée D'accompagnement Territorial et Mr Scieszky responsable de territoire à la CAF, afin d'échanger sur notre souhait d'installer une Maison Assistantes Maternelles à Villers au Bois.

L'installation d'une MAM dans la Ferme Alexandre permettrait une occupation d'une partie des locaux et la réhabilitation du bâti avec des aides conséquentes. De plus nous rentrerions ainsi dans la résolution d'une problématique cruciale à la fois à l'échelon local et régional qui est celle de la garde d'enfants en bas âge.

Mr Nevejans interpelle le conseil en rappelant quelques propositions émises sur le devenir de la Ferme Alexandre lors d'une consultation auprès de la population en 2021, à savoir y installer un « bistrot » qui serait un point de rencontre des habitants.

Mme le Maire souligne la difficulté financière du montage de ce projet qui ne peut mobiliser les aides nécessaires à la réfection du bâti et qui ajouterait des dépenses de fonctionnement que notre budget ne pourrait supporter.

Dans tous les cas une MAM n'occuperait pas la totalité du site et le projet reste soumis à une approbation de la **Protection Maternelle et Infantile** qui doit venir sur le site afin de déterminer si les locaux peuvent convenir.

Dates à retenir :

Repas des aînés : dimanche 26 novembre 2023

Expo Francine : le week end des 2 et 3 décembre : les talents villersois. Vernissage samedi 2 à 11h30.

9 décembre : le matin : distribution des colis des aînés, des cartes cadeaux.

L'après-midi 15h : goûter des enfants ; 17h escape game (8 enfants+ ACJ)

Vœux du maire : vendredi 12 janvier 19h

La séance est levée à 19h40.